



JANZÉ
ÉTAT. TOUT EN UN.
MAIRIE

La charte du participant

Séjours Été 2019_Du 15 au 19 juillet ou du 22 au 26 juillet

EXTRAIT du projet éducatif de la ville de Janzé :

"Les projets pédagogiques du service Enfance Jeunesse Scolaire s'attachent à promouvoir l'implication des enfants et des jeunes dans l'organisation de leurs séjours. Aussi, suivant cet objectif, nous inciterons ces derniers à devenir des acteurs participant activement à leur séjour et à favoriser la prise de responsabilité et d'autonomie. (...) »

Afin de promouvoir cet objectif, nous attachons une attention particulière à l'activité ayant une visée éducative. L'activité est un support pour faire vivre à l'enfant et au jeune une expérience différente et l'amener à appréhender autrement son vécu et son environnement. Concrètement, nous ne favoriserons pas les activités de pures consommations.

Les activités, en plus de la thématique dominante, se donnent pour objectif de constituer une mosaïque dont l'équilibre se compose, de pratiques sportives, de connaissances du patrimoine, de découvertes...

Il est nécessaire de limiter les groupes à 16 ou 12 participants maximum pour favoriser la dynamique de groupe et le confort des participants. ...

A la lecture de ces quelques lignes, il nous paraît important d'insister sur certains points qui, nous en sommes convaincus, vous permettront de profiter pleinement de votre séjour :

Votre comportement et vos attitudes devront prendre en considération le fait que vous allez vivre avec d'autres personnes partageant le même objectif que vous, à savoir passer de bonnes vacances. Dans cette optique, nous vous demandons votre adhésion aux points suivants :

① Participation active de votre part dans l'organisation du séjour (entre autres certaines contraintes liées à la vie en collectivité : exemple faire les courses, préparation des repas, vaisselle, rangement...)

☞ Votre avis vous sera demandé par exemple : pour la préparation des menus, le choix de certaines activités,

☞ Nous vous demandons d'adopter un esprit de solidarité, de partage et de respect vis à vis d'autrui, tant au sein du groupe qu'avec la population et consignes des sites visités.

② Les séjours de vacances sont des moments de partage, de rencontre et d'échange. Aussi afin de vivre pleinement cette expérience, les téléphones portables restent proscrits sur les séjours et la ville de Janzé ne pourra être tenu responsable en cas de vol, perte ou dégradation.

③ La violence physique ou morale et l'atteinte à la sécurité d'autrui, l'usage de substance(s) illicite(s), sont strictement interdits et passibles d'un renvoi immédiat.

☞ Le cas échéant, tout retour anticipé, pour des problèmes de discipline ou de transgression de ces règles, se fera à la charge de la famille.

J'ai bien pris connaissance de cette charte et je m'engage à la respecter :

L'enfant ou le jeune NOM + PRENOM : Les parents NOM + PRENOM :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »